Communauté de Communes
Canaux & Forêts en Gâtinais

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 07 février 2023

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Nombre de délégués
- en exercice : 56 - votants : 42 - présents : 33

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Monsieur Patrick LEMOINE (suppléant de Madame Emmanuelle PION), Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Pascal OZANNE, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur Philippe MOREAU, Madame Maryse TRIPIER, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Wondwossen KASSA, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON.

Absents excusés : Madame Lysiane CHAPUIS (donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER), Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION (suppléée par Monsieur Patrick LEMOINE), Madame Mireille SAVAJOLS (donnant pouvoir à Monsieur François JOURDAIN), Madame Isabelle ROBINEAU (donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MALET), Madame Danielle HURE (donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE), Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Christèle BEZILLES, Madame Christiane FLORES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Madame Marion CHAMBON, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Jean-Luc PICARD (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Madame Marie-Annick MARCEAUX (donnant pouvoir à Monsieur Pierre MARTINON), Monsieur Thierry BOUTRON, Madame Bérengère MONTAGUT (donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET), Madame Mélusine HARLE, Madame Magali GOISET (donnant pouvoir à Monsieur François MARTIN), Monsieur Daniel LEROY, Madame Christiane BURGEVIN.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Madame Valérie MARTIN

Ordre du Jour :

1. **Centre de Formation mutualisé et tiers lieu de compétences à Nogent sur Vernisson**
   - **Approbation du programme**
   - **Lancement de la consultation de maîtrise d'ouvrage**
2. **Questions diverses**

Appel des présents.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2023/006 : Remise aux normes d'un bâtiment loué à l'entreprise VEOLIA dans la ZAE de la Bonne Dame à Ste Geneviève des Bois- Devis à passer avec l'entreprise CIEL45 pour un montant de 25 120,48 € HT soit 27 410,72 € TTC.

D2023/007 : Entretien des espaces verts pour l'année 2023 - Devis à passer avec l'A.P.A.G.E.H. pour un montant total de 15 865 € TTC.

D2023/008 : Achat de fournitures d'entretien pour le pôle de Chatillon : ateliers techniques, les bureaux communautaires, la France Services, la maison de santé, le gymnase, la halte fluviale, le dojo, la halte-garderie, l'espace Colette et les centres de loisirs- Devis à passer avec FICHOT pour un montant total de 2 612,05 € HT soit 3 132,79 TTC.

D2023/009 : Spectacle Tout est dans la voix avec Marianne JAMES passé avec A MON TOUR PROD pour un montant total de 8440.00€ TTC.

Mme PICHET, programmiste de l'assisant à maîtrise d'ouvrage Avensia, présente les enjeux du projet, le site et son contexte.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Pour les formations, le matériel sera fourni par les organismes de formations. Il est important de recréer un plateau technique. Ces lieux seront mis à disposition des entreprises.

Monsieur Florent DE WILDE : quel cursus seront proposés aux personnes issues de pôle emploi ou par le lycée Jeannette Verdier.
Monsieur Jean-Jacques MALET : les formations seront dédiées aux salariés et futurs salariés, ils seront formés sur des Certificats de Qualifications Professionnelles (CQP) dans les domaines de l'industrie. Les demandeurs d'emploi réaliseront une phase test en entreprise, permettant d'évaluer le savoir-être. Si celle-ci est positive, le demandeur entrera ensuite en formation CQP, l'entreprise s'engageant à in recrutement au terme de la formation. Il ne s'agit donc pas de formation initiale comme peut en délivrer un lycée professionnel.

Monsieur Patrick LEMOINE : y aura-t-il possibilité d'hébergement ? et quelle sera la structure gestionnaire du lieu ?
Monsieur Jean-Jacques MALET : la question du logement sera travaillée dans un second temps en partenariat avec la commune de Nogent sur Vernisson. Un bailleur social pourra être mobilisé sur la production de logement pour les apprenants.

La 3CFG est propriétaire du bâti. En revanche la gouvernance sera assurée par une association composée de trois collèges : le collège des entreprises (3 représentants de l'ADIM, 3 du MEPAG, les deux associations d'entreprises présentes sur le Territoire d'Industrie), le collège des 6 EPCI, le collège des personnes qualifiées associées.
C'est l'association qui sera amenée à recruter un coordonnateur du lieu, voire dans un second temps un second agent pour la gestion matérielle du site.

La participation au coût de fonctionnement est estimé à 6000 € en 2024 pour chaque EPCI, dégressif les années suivantes. Au-delà des trois premières années de montée en charge, la participation sera moindre, le lieu de formation devant générer ses propres recettes (locations et accueil des formations). 40 000 euros seront versés par Hutchinson dans le cadre de son PRE.

Une session de formation est déjà en cours depuis octobre dernier, accueillie par Faurecia, une autre sera réalisée prochainement.

Monsieur Albert FEVRIER : nous avons acquis le bâtiment en 2022. Il faut faire avancer le projet pour dynamiser ce dernier. Les EPCI doivent à présent se positionner.

Monsieur Patrick LEMOINE : Quels sont les financements acquis ?
Monsieur Jean-Jacques MALET : Etat, Région, Département. Le fonds vert sera également sollicité. Resteront 20 % à charge de la 3CFG.

Madame Stéphanie WURPILLOT : Y aura-t-il un engagement des entreprises sur la durée ? Pourquoi le budget de l'opération a-t-il augmenté par rapport aux premières évaluations ?

Monsieur Jean-Jacques MALET : plusieurs entreprises sont partie prenante au projet depuis le début, leur besoin est avéré. Leur engagement se traduira quand le projet avancera. L'enveloppe financière du départ n'était qu'estimative, elle a évolué au vu de l'étude technique d'Avensia.

Monsieur Wondwossen KASSA : combien d'apprenants peuvent être accueillis sur site ?

Monsieur Albert FEVRIER : les plateaux techniques peuvent accueillir trois fois 8 apprenants simultanément. Un label qualité devra être obtenu.

Monsieur Florent DE WILDE : Le projet est intéressant cependant les travaux sont financés par la 3CFG. Il serait donc intéressant d'avoir des retombées sur le territoire, en réutilisant par exemple le bâti vacants des communes avoisinantes pour le logement des apprenants.

Monsieur Albert FEVRIER : plusieurs solutions pourront être étudiées. Cependant ce n'est pas la 3CFG qui portera la réalisation des logements.

Madame Maryse Tripier : est-ce l'association qui encaissera les loyers ?

Monsieur Albert FEVRIER : L'association récupérera les loyers. Un bail sera fait avec l'association pour l'occupation du lieu.

1. Centre de Formation mutualisé et tiers lieu de compétences à Nogent sur Vernisson

1.1 Approbation du programme

Une réflexion sur la création d'un lieu de formation mutualisé a été initiée dans le cadre de la mise en place du Territoire d'Industrie sur les 4 EPCI du Montargois, élargi dans un second temps au Giennois et à Berry Loire Puisaye.
A l'impulsion de cette réflexion, la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'est portée acquéreur de locaux sur la commune de Nogent sur Vernisson, destinés à accueillir ce lieu de formation mutualisé, composé de trois espaces : l'un pour la formation des entreprises, le second destiné à la location au bénéfice d'organismes de formation, le troisième destiné à un tiers-lieu de compétences.
La communauté de communes a acquis des locaux, à réhabiliter pour accueillir le lieu de formation. L'organisation, l'animation et la gestion du lieu relevant d'une structure associative à créer entre les différents partenaires, publics et privés.
Dans le cadre des études préalables diligentées par la communauté de communes, tant les entreprises utilisatrices du futur lieu que les EPCI du Territoire d'Industrie ont été mobilisés.
La formalisation de leur engagement dans le projet, tant sur le plan de la gouvernance que du financement de la future structure associative, est attendue dans les prochaines semaines.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagne la communauté de communes sur ce dossier a élaboré le programme de travaux et les attendus de la mission de maîtrise d'œuvre à lancer.

Il est proposé au Conseil de valider le programme d'aménagement présenté, et de valider le plan de financement de l'opération, qui est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES prévisionnelles		%
Acquisition de terrain	280 000,00 €	Etat	504 961,00 €	18,24
Travaux de construction ou de réhabilitation (démolition, dépollution, construction, VRD, Aménagements ...)	2 145 970,00 €	Département	750 000,00 €	27,10
		Région	344 704,22 €	12,45
Intérêts d'emprunts		fonds vert	553 578,00 €	20,00
Ingénierie et honoraires	341 918,00 €	autofinancement	614 644,78 €	22,21
TOTAL	**2 767 888,00 €**	**TOTAL**	**2 767 888,00 €**	100,00

Il est précisé que les recettes prévisionnelles pourront être ajustées, la prise en charge par la communauté de communes pouvant être portées à 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 41 voix Pour et 1 abstention :

- **DE VALIDER** le programme d'aménagement du lieu de formation tel que présenté en séance,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer la consultation pour le recrutement d'une équipe de maitrise d'œuvre

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les aides financières mentionnées au plan de financement
- **DE PRECISER** que l'exécution de la prestation sera conditionnée par la formalisation de l'engagement des partenaires du projet

****

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance
Mme Valérie MARTIN

Le Président
M. Albert FEVRIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GÂTINAIS